Mandat 1015 du 28 SEP. 2018
Engagt Tiers 16911
Imput
PJ CAB. DUDAIRE
6532. 02.021.052.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MONSIEUR GABY CHARROUX MAIRE DE MARTIGUES

RIB Pol 68 ok Pgues.

PARIS du 13 au 14 Septembre 2018

47823

Visite de l'Espace « COLLECTIVITES » au Parc des Expositions du Bourget

Délibération 18-282 du 21 Septembre 2018

1 Facture Hôtel	75,90
Total	75,90 €

Ace Mitry Mory
Rue de Galilée ZAC de la Villette Aulnes - 77290 - Mitry Mory - France
Téléphone: 01.60.94.80.20 - Téléfax: 01.60.94.80.21
E-Mail: mitry@ace-hotel.com - URL: www.ace-hotel.com

M. Gaby CHARROUX

FRANCE

Sujet: Confirmation de votre réservation (Numéro de confirmation: G27925)

Mitry Mory, Mardi 4 Sep 2018

M. CHARROUX,

Madame, Monsieur,

Nom	M. CHARROUX Gaby		
Arrivée	**jeu 13-sep-2018**	Nuitées **1**	Adultes **1**
Départ	**ven 14-sep-2018**	N° Conf. **G27925**	

● Détails du prix

Du	Au	Type Chambre	Prix	Prix Total
13/09/2018	14/09/2018	1 Grand lit	69,00	69,00EU

69.00 EU

● Services additionnels

Du	Au	Description	Facteur	Type	Prix Unitaire	Total
13/09/2018	14/09/2018	**1** Petit Déjeuner	1	Adultes	6.90	6.90

6.90 EU

Total Séjour **75.90** EU

● Remarque

☑ **Important:** Votre réservation est garantie jusqu'à 18h00 le jour de votre arrivée.
Si vous souhaitez arriver au delà de 18 heures, nous vous demanderons de nous communiquer un numéro de carte bancaire.
Sans nouvelle de votre part, nous serons dans l'obligation d'annuler votre réservation à 18 heures.

Notre navette gratuite pour l'aéroport est diponible chaque jour de **6h00 à 9h00 le matin et de 18h00 à 21h00 le soir .**

Au plaisir de vous accueillir à Ace Hôtel Paris Roissy

Pensez à réserver sur notre site internet http://ace-hotel.com

Pour toute demande, contactez nous par mail sur : **mitry@ace-hotel.com**

SW License: Ace Mitry Mory , 110406 DB Version: V17

Edité à15:47:22

N° de CB transmis le 10/09/2018 -

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

Convocation transmise par voie électronique le 14 septembre 2018
Effectif légal du Conseil Municipal : 43
Nombre de présents et représentés : 42
Quorum : 22
Affichage du Procès-verbal intégral en date du 28 septembre 2018

ville de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018

L'**AN DEUX MILLE DIX-HUIT**, le **VINGT ET UN** du mois de **SEPTEMBRE** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 18-282

MANDAT SPECIAL
VISITE DE L'ESPACE "COLLECTIVITES" AU PARC DES EXPOSITIONS DU BOURGET ET RENCONTRE AVEC LA CONSEILLERE "INSTITUTIONS LOCALES" AUPRES DE LA MINISTRE Jacqueline GOURAULT AU MINISTERE DE L'INTERIEUR A PARIS EN SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018
DESIGNATION DE MONSIEUR Gaby CHARROUX, MAIRE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Éliane **ISIDORE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Annie **KINAS**, M. Alain **SALDUCCI**, Mme Linda **BOUCHICHA**, MM. Patrick **CRAVERO**, Roger **CAMOIN**, Jean **PATTI**, Mme Saoussen **BOUSSAHEL**, Adjoints au Maire, Mme Nadine **SAN NICOLAS**, M. Franck **FERRARO**, Adjoints de quartier, Mmes Michèle **ROUBY**, Régine **PERACCHIA**, Charlette **BENARD**, M. Robert **OLIVE**, Mmes Anne-Marie **SUDRY**, Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Luc **COSME**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Frédéric **GRIMAUD**, Stéphane **DELAHAYE**, Mme Camille **DI FOLCO**, MM. Jean-Pierre **SCHULLER**, Emmanuel **FOUQUART**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Davina **RICARD**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Mme Paulette **BONNE**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme PERACCHIA
Mme Nathalie **LEFEBVRE**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme SAN NICOLAS
M. Loïc **AGNEL**, Adjoint de quartier - Pouvoir donné à M. CRAVERO
Mme Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Adjointe de quartier - Pouvoir donné à M. CHARROUX
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme BOUSSAHEL
M. Pierre **CASTE**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. PATTI
Mme Françoise **EYNAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme KINAS
M. Daniel **MONCHO**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. SALDUCCI
Mme Isabelle **EHLÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. CAMBESSEDES
Mme Nadine **LAURENT**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. SCHULLER
M. Gérard **PES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. DI MARIA

EXCUSÉE SANS POUVOIR :

Mme Nathalie **LOPEZ**, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Linda BOUCHICHA, Adjointe au Maire,** a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Pour effectuer ce remboursement, il appartient au Conseil Municipal de déterminer expressément, par délibération, le mandat spécial qui sera confié, et l'élu qui en sera titulaire.

Ensuite, les frais de séjour (hébergement et restauration) et les frais de transport seront remboursés "aux frais réels" sur présentation par l'élu d'un état des frais. Le remboursement des frais de séjour "aux frais réels" se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Dans le cadre de ces dispositions, il convient d'approuver un mandat spécial en faveur de Monsieur le Maire pour deux déplacements à Paris :

- *les 13 et 14 septembre 2018, pour visiter l'espace "Collectivités" au Parc des Expositions du Bourget ;*
- *et dans les semaines à venir, pour participer à une rencontre avec Madame Pauline MALET, Conseillère "Institutions Locales" auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau. En effet, cette rencontre prévue initialement le 19 septembre 2018 a été reportée à une date ultérieure.*

Ceci exposé,

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur en date du 4 juillet 2018,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 12 septembre 2018,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- ***A approuver le remboursement des frais de mission engagés à l'occasion du mandat spécial confié à Monsieur le Maire Gaby CHARROUX, pour deux déplacements à Paris :***
 . *les 13 et 14 septembre 2018, pour visiter l'espace "Collectivités" au Parc des Expositions du Bourget ;*
 . *et dans les semaines à venir, pour participer à une rencontre avec Madame Pauline MALET, Conseillère "Institutions Locales" auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau.*

Le remboursement des frais de mission se fera selon les conditions déterminées ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, fonction 92.021.050 et nature 6532.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Premier Adjoint
délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES